

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 039-243900420-20250526-88\_2025\_1-DE

Berger Levraud

Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 26 mai 2025

### Date de convocation

16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 26 mai à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Port Lesney au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

**Vente d'une parcelle à la société les Charpentiers Réunis  
N°88/2025**

#### Nombre de membres

40

#### Présents

27

#### Représentés

1

#### Excusés

11

#### Votants

28

#### Présents

**Mesdames** Desarbres, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Brochet, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Koehren, Chalumeau, Rochet, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mmes Paillot, Falcinella-Gillard, MM. Dejeux, Degay, Timal (procuration à M. Brochet), Poulin, Truchot, Chevanne, Fraichard, Brugnot, Coutrot.

**Absents** MM. Baton, Magdelaine.

Vu la délibération n°112/2022 du 4 juillet 2022, par laquelle le Conseil communautaire validait la vente de 9 parcelles à la société CHRE (Charpentiers Réunis) sur la zone d'activités des Essarts à Mouchard,

Considérant que l'entreprise est intéressée pour acquérir des parcelles supplémentaires représentant une superficie de 3 443 m<sup>2</sup> dont 1 388 m<sup>2</sup> non constructibles car en zone agricole protégée,

Considérant l'avis des domaines datant de juillet 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Cède à la société CHRE les parcelles suivantes pour une surface totale de 3 443 m<sup>2</sup> pour un montant de 10 276€ HT :
  - La partie constructible au montant de 5€ HT le m<sup>2</sup>, soit 10 275€ HT,
  - La partie agricole protégée à l'euro symbolique :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie
Mouchard	A 668	Les Essarts	616
Mouchard	A 670	Les Essarts	773
Mouchard	A 674	Les Essarts	503
Mouchard	A 676	Les Essarts	1 507
Mouchard	A 679	Les Essarts	44
		Total	3 443

- Autorise le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la vente de ces parcelles,
- Décide de régler cette vente par un acte en la forme administrative authentifié par le Président,
- Autorise la 1<sup>re</sup> Vice-présidente, Mme Virginie Pate, à signer cet acte en tant que représentante de la Communauté de communes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Jean Théry**  
**Secrétaire de séance**

